

ARRETE TEMPORAIRE



72/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE SAINT-AIGNAN

Objet : Route Barrée – Grue – Zoo de Beauval
Réglementation de circulation et du stationnement

Le Maire de SAINT-AIGNAN,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié et complété relatif à la signalisation routière,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I – 1^{ère} et 8^{ème} parties,
Vu la demande du **Zoo Parc de Beauval** en date du 23 mars 2026 représenté par Mme Sandrine Marie Julie,
Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation route de la vallée, afin de permettre l'installation d'une grue pour le déchargement d'un animal,

ARRETE

ARTICLE 1 : Afin de permettre l'arrivée d'un animal au Zoo Parc de Beauval l'installation d'une grue est nécessaire route de la Vallée le :

- **Jeudi 2 avril 2026 de 8h30 à 18h**

La circulation et le stationnement seront donc interdit sur cet axe.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire se rapportant à cette intervention sera mise en place par le demandeur.

- **Route barrée**
- **Déviation**

Elle devra être adaptée en permanence à la nature des dangers et à l'importance des contraintes qui la justifient.

Le convoi ayant un tonnage élevé, celui-ci ne devra en aucun cas circuler sur les ponts passant au-dessus du cours d'eau le « Trainefeuille ».

ARTICLE 3 : Dans la mesure où l'état de l'intervention le permettra, la circulation pourra être rétablie sans préavis.

ARTICLE 4 : Tous les agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SAINT-AIGNAN
- Le Chef du Centre de Secours de SAINT-AIGNAN
- Le Responsable des Services Techniques Municipaux de SAINT-AIGNAN
- L'Agent de Surveillance de la Voie Publique
- Le Responsable du Service Communication de la Mairie de SAINT-AIGNAN
- Mme Sandrine Marie-Julie

Fait à Saint-Aignan, le 25 mars 2026
Le Maire,


Eric CARNAT